

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit

WinField^{MD} Glufosinate 150

Autres moyens d'identification

Nº D'HOMOLOGATION 35314 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Usage recommandé

Protection des cultures, herbicide

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqué pour

Winfield Solutions, LLC P.O. Box 64589 St. Paul, MN 55164-0589, ÉTATS-UNIS

Fournisseur initial

WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T 0J1, CANADA

Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE : 1 877 424-7452 (24 h)

EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU

D'ACCIDENT CHIMIQUE, CONTACTER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (24 h)

Questions professionnelles non urgentes

1 888 875-4769, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (heure normale du Centre)

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Non classé.

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées

Catégorie 2

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage

Non classé.



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Conseils de prudence

PréventionNe pas respirer les brouillards ou les vapeurs.InterventionConsulter un médecin en cas de malaise.StockageConserver à l'écart des matières incompatibles.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique Nom commun et synonymes Numéro CAS

Glufosinate Ammonium (iso); Ammonium 2-amino-4-(hydroxymethylphosphinyl)butyrat

77182-82-2 150 g/L

Toutes les concentrations sont en pourcentage de poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage de volume.

Date de révision : 2 – JAN – 2025 (NOUVELLE)

Page : 1 de 8



4. Premiers soins

Inhalation EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne

respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements

contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un

centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir

des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne

inconsciente.

enfants.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Indication qu'une prise en charge médicale immédiate ou qu'un traitement spécial

est nécessaire Informations générales Les symptômes peuvent être différés. Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion de ce produit, pratiquer sans tarder une intubation endotrachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon et de sulfate de sodium.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de portée des

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Méthodes d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit chimique Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipement de protection individuellePorter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de

spécial et précautions pour les pompiers protection couvrant tout le corps en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

incendies

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des procédures normales en cas d'incendie et tenir compte des dangers

des autres substances en cause.

Risques généraux d'incendie Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

Propriétés inflammables Aucune connue.



6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir le personnel non requis à l'écart. Tenir les gens à l'écart du lieu du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites importantes ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Déversements majeurs : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer dans des récipients. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p. ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas goûter ni avaler. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce produit. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après la manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir hors de portée des enfants. NE PAS entreposer sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant l'emploi. Entreposer le récipient fermé de manière étanche à l'écart de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou près de celle-ci. Conserver dans le récipient d'origine lors du stockage. Pour éviter la contamination, ne pas entreposer ce produit avec de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour les ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air à l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, notamment l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

Page : 3 de 8

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.

Date de révision : 2 – JAN – 2025 (NOUVELLE)





Autre Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. Il est recommandé

d'utiliser un tablier imperméable.

Protection des voies

respiratoires

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection

respiratoire approuvé par le NIOSH.

Les appareils de protection respiratoire doivent être sélectionnés et utilisés conformément aux directives de professionnels formés en santé et sécurité, en respectant les exigences indiquées dans la norme relative aux appareils de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134), la norme CAN/CSA-Z94.4 ainsi que les normes de l'ANSI relatives à la

protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Liquide bleu homogène stable

État physiqueLiquide.FormeLiquide.CouleurBleu

Odeur Légèrement piquante

Seuil olfactifPas disponible.pH7,3 (25 °C)Point de fusion/point de congélationPas disponible.Point/intervalle d'ébullitionPas disponible.Point d'éclairPas disponible.Taux d'évaporationPas disponible.Inflammabilité (solides et gaz)Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'inflammabilité – inférieure (%)
Limite d'inflammabilité – supérieure (%)
Limite d'explosibilité – inférieure (%)
Limite d'explosibilité – supérieure (%)
Pas disponible.
Pas disponible.
Pas disponible.
Pas disponible.
Densité de vapeur
Pas disponible.
Pas disponible.
Pas disponible.
Pas disponible.

Solubilité

Solubilité (eau)

Coefficient de partage n-octanol/eau

Pas disponible.

Température d'auto-inflammation

Pas disponible.

Température de décomposition

Pas disponible.

Viscosité

Pas disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés oxydantes Non oxydant.



10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage

et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Substances incompatibles Oxydants forts. Acides. Bases.

dangereux soufre. Oxydes de phosphore. Ammoniac.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

Ingestion Peut provoquer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Symptômes liés aux Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnue.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Minutes d'expositionPas disponible.Valeur de l'érythèmePas disponible.Valeur de l'œdèmePas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris

Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la

Pas disponible.

conjonctive

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit ou tout composant présent à une

concentration de plus de 0,1 % soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne devrait pas présenter d'effets sur la reproduction ou le développement.





Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

étées exposition prolongée.

Danger par aspiration

Effets chroniques

Pas un danger par aspiration.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Autres informations

Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets nocifs

Ce produit ne devrait pas avoir d'autres effets nocifs sur l'environnement (p. ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE (moins de 23 litres) : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant vide inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RÉUTILISABLE : Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECHARGEABLE : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLUS: Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION INUTILISÉE : S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation.

Règlements locaux d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code de déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination des déchets.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sécuritaire

(voir : Instructions pour l'élimination).

Date de révision : 2 – JAN – 2025 (NOUVELLE)

Page : 6 de 8





Emballages contaminés

Puisque les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les récipients vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada : Preuve de classification du TMD : Méthode de classification : Classé selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du Règlement sur le Transport de marchandises dangereuses. Le cas échéant, le nom technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD – Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel en cas d'absorption par la peau. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants et les lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial) ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application. Si le produit est utilisé dans un mélange en cuve, suivre les mesures les plus rigoureuses en matière d'EPI énoncées sur les étiquettes des produits utilisés.

DÉLAI DE SÉCURITÉ: Les travailleurs ne doivent pas pénétrer dans les champs traités dans les 24 heures suivant le traitement. Ne pas pénétrer et ne pas laisser les travailleurs pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlement sur les précurseurs

Non réglementé.

Statut SIMDUT Exempt

Date de révision : 2 – JAN – 2025 (NOUVELLE) Page : 7 de 8



Règlements internationaux

Statuts dans les inventaires

Pays ou région Nom de l'inventaire Figure sur l'inventaire (oui/non)*

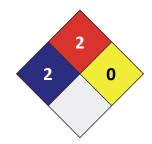
Canada Liste intérieure (LI) Non

Canada Liste extérieure des substances (LES) Non

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minime	0





Date d'émission 2 janvier 2025 Date d'entrée en vigueur 2 janvier 2025

Nº de version 01

Autres renseignements

Pour obtenir la version la plus récente de la FDS, veuillez communiquer avec le fournisseur/fabricant

indiqué sur la première page du document.

Avis de nonresponsabilité Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) et sont fondés sur les meilleures connaissances et expériences disponibles à ce jour. Les renseignements ci-inclus ont été obtenus auprès de sources considérées techniquement exactes et fiables. Nous avons tout mis en œuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de ce produit a reçu une formation complète conformément aux exigences des lois et instruments réglementaires applicables. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et ne sera pas tenu responsable des pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone : 519 858-5021

^{*} La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.